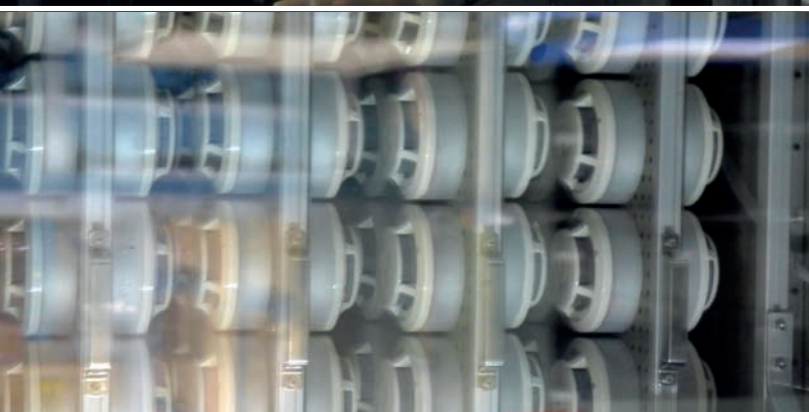
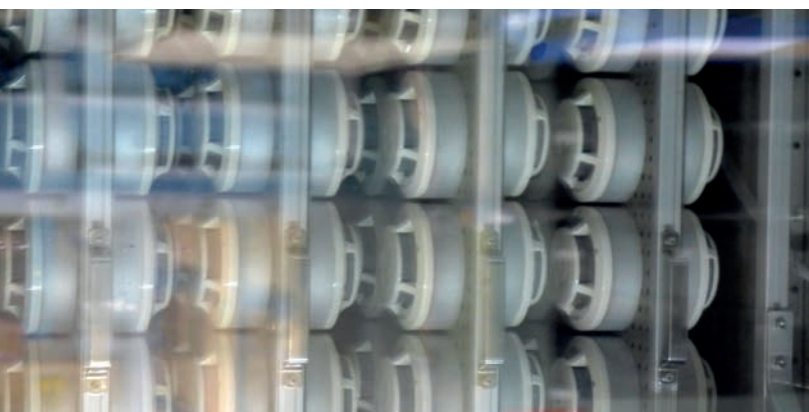


Le Reconditionnement NF des DÉTECTEURS



Au cours de leur “vie”, les détecteurs sont soumis à rudes épreuves. Pour veiller au bon fonctionnement de votre système de sécurité, les détecteurs doivent faire l’objet de contrôles rigoureux.

Soucieux de votre sécurité, Chubb s’engage, sans que vous vous en préoccupiez, à rénover et remplacer tous vos détecteurs, de façon à préserver votre sécurité, pour longtemps.

Le Reconditionnement NF des DÉTECTEURS

LE RECONDITIONNEMENT PAS À PAS



Les détecteurs subissent les agressions de l'environnement, le reconditionnement permet de les remettre dans un état normal.

Le processus de reconditionnement comporte 9 étapes faisant chacune l'objet de rigoureuses procédures qualité : le tri, le contrôle d'étanchéité des sources, le nettoyage, les tests unitaires et le recalibrage (si nécessaire), le contrôle fonctionnel et unitaire, le déverminage

dynamique, la validation globale de qualité, le marquage NF, le reconditionnement et l'expédition.

Le reconditionnement est applicable à tous les types de détecteurs et pas seulement aux détecteurs ioniques. Chubb recommande de reconditionner les détecteurs ioniques et tous les détecteurs de ses anciennes gammes tous les 4 ans, et de reconditionner les détecteurs de sa nouvelle gamme tous les 6 ans.

LE RECONDITIONNEMENT, UNE ÉTAPE OBLIGATOIRE

Commission centrale des marchés, n°5659 : "Les détecteurs ioniques ne peuvent être reconditionnés sur place, il y a donc lieu de procéder à leur échange à l'identique avec retour du constructeur à une entreprise qu'il a agréée à cet effet."

Direction de la défense et de la sécurité civile (extrait de la lettre du 05/02/1998) : "Le propriétaire de l'installation, pour répondre aux exigences réglementaires, doit s'assurer que tous les détecteurs possèdent bien une estampille de couleur bleue pour les appareils reconditionnés."

Opérations d'entretien (extrait du 5.4.1 de la R7 édition de juin 2007) :

"Nettoyage des détecteurs, à l'exclusion de celui des détecteurs ponctuels de fumée qui doit être effectué par le constructeur ; par exemple les constructeurs proposent des détecteurs reconditionnés devant porter l'estampille NF permettant d'assurer un échange de ces matériels selon des cycles qui lui sont propres et qui dépendent des conditions d'environnement de l'installation."

LA MARQUE NF



Tous les détecteurs d'incendie certifiés NF une fois installés subissent les agressions de l'environnement et, en particulier, ils s'encrassent ce qui peut altérer leurs performances (extrait du référentiel de certification de la marque NF reconditionnement des produits de système de sécurité incendie).

Afin qu'ils retrouvent des caractéristiques leur assurant leur capacité à détecter, il faut impérativement et périodiquement leur appliquer un procédé de révision et de remise en état. Cette opération effectuée dans le cadre de l'application NF-Reconditionnement des produits de systèmes de sécurité incendie est appelée "Reconditionnement NF".

Le reconditionnement ne peut pas être effectué sur le site où le détecteur est installé.

Chubb, reconditionneur admis à la marque NF, dispose de toutes les compétences pour assurer un reconditionnement de qualité dans le cadre de cette marque.

La marque NF garantie :

- Les connaissances du constructeur.
- L'organisation qualité des unités de conception et de production.
- La qualité des produits.

En attribuant un droit d'usage à un matériel, l'A.F.N.O.R attribue à une entreprise l'autorisation de se servir d'une de sa marque NF comme attestation de la qualité de ce matériel vis à vis des consommateurs.

DES SERVICES SUR MESURE POUR UNE SÉCURITÉ OPTIMALE

Chubb s'engage à apporter systématiquement la solution adaptée aux besoins de ses clients, et ce, dès l'installation du système de sécurité.

Le conseil : l'évolution du niveau de sécurité.

La formation : l'exploitation, la réglementation.

La maintenance : l'inspection, la vérification, l'entretien périodique, les astreintes, l'assistance téléphonique, le reconditionnement NF et l'intervention dans les meilleurs délais.



Chubb France
Parc Saint Christophe
10 avenue de l'Entreprise
95865 Cergy-Pontoise Cedex
Capital Social 32 302 720 €
RCS Pontoise 702 000 522



www.chubbsecurite.com



**NF - RECONDITIONNEMENT DES PRODUITS
DE SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE**
www.marque-nf.com